

15 République française
CANTAL
Commune de POLMINHAC
Séance du lundi 16 septembre 2024

Date de la convocation: 09/09/2024

seize septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de ANDRE BONHOMME,

**Membres en
exercice : 15**

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention: 0

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS
ARNAL, MARIE-NOELLE MOULIER, MICHEL AMOUROUX,
MARTINE BERGAUD, CHRISTOPHE BORNES, ALAIN
BROUSSE, EVELYNE DELANOUE, ALAIN FALIERES, ADELIN
GUYON, CLAUDINE LADOUX, DIDIER TOMA, Patricia GUERARD

Représentés : GUILLAUME PRAT représenté par EVELYNE
DELANOUE

Excusés :

Absents :

**Secrétaire de
séance :**

MICHEL AMOUROUX

**DE_038_2024 - Objet : CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DU
LOTISSEMENT DU PRE CANTUEL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget annexe du Lotissement du Pré Cantuel a été ouvert par délibération en date du 1er Avril 2016 dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement communal.

Compte tenu de la fin de cette opération, ce budget n'a plus lieu d'exister.

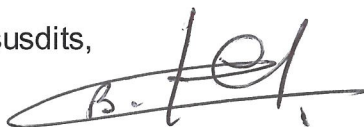
Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune seront réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

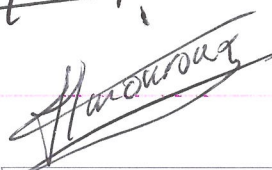
- Article 1er : **ACCEPTE** la clôture du budget annexe du Lotissement du Pré Cantuel
- Article 2 : **DIT** que le résultat éventuel de clôture sera reversé au budget principal de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire, André BONHOMME



Le secrétaire de séance, Michel AMOUROUX



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/09/2024
et publié ou notifié
le 17/09/2024

Date de transmission de l'acte: 17/09/2024
Date de réception de l'AR: 17/09/2024
015-211501549-DE_038_2024-DE
A G E D I